



# Débat d'orientation budgétaire (DOB)

*Année 2022*

**Présentation du rapport  
d'orientation budgétaire**

*Conseil Municipal du 22/02/2022*

- ❑ **L'ENVIRONNEMENT CONTEXTUEL CONDITIONNANT LES AGREGATS FINANCIERS ACTUELS ET LES ORIENTATIONS DES EXERCICES A VENIR**
  - *Une reprise économique sur fond de contexte pandémique*
  - *Transposition d'une croissance française durable à travers le PLF 2022*
  - *Autres actualités et dispositions applicables au projet de budget local 2022*

**Pages 3 à 6**
  
- ❑ **RETROSPECTIVE FINANCIERE 2021 DE LA VILLE DE TROUY**
  - *Données générales et évolution du fonds de roulement*
  - *Les soldes intermédiaires de gestion*
  - *Les évolutions de la section de fonctionnement*
  - *Les principaux arbitrages actés sur l'investissement*
  - *Analyse des ratios*
  - *Zoom « budgets annexes »*

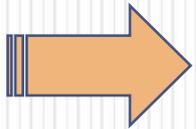
**Pages 7 à 22**
  
- ❑ **LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2022**
  - *Configuration financière du budget de fonctionnement 2022 – les dépenses*
  - *Les spécificités liées aux charges de personnel 2022*
  - *Les spécificités liées à la réforme fiscale*
  - *Configuration financière du budget de fonctionnement 2022 – les recettes*
  - *Orientations d'investissements 2022 recensées et recommandations adaptées sur le fond de roulement*
  - *Les orientations concernant les budgets annexes*

**Pages 23 à 39**
  
- ❑ **FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE LA DETTE AVEC PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR 2022**
  - *Les caractéristiques de la dette communale actuelle*
  - *L'évolution prévisible de l'endettement communal*

**Pages 40 à 43**
  
- ❑ **EPILOGUE**

**Page 44**

# L'environnement contextuel conditionnant les agrégats financiers actuels et les orientations de l'exercice à venir



- Une reprise économique sur fond de contexte pandémique
- Transposition d'une croissance française durable à travers le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022
- Autres actualités et dispositions applicables au projet de budget local 2022

#### ❑ Rebondissement de l'économie malgré les répliques épidémiques :

Sur le plan mondial, européen ou national, la plupart des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive courant 2021, jusqu'à afficher un niveau de PIB similaire, voire meilleur que celui observé avant pandémie.

- *Prévisions de croissance solide annoncées à travers des taux PIB moyens annuels rassurants : 6,7% en 2021, 3,6% en 2022 puis 2,2% en 2023 (projections macro-économiques BDF)*

#### ❑ Les principaux facteurs favorisant un retour à une activité économique optimiste :

- Arrivée des vaccins et campagnes de vaccination
- Plans de soutien et de relance budgétaires massifs menés par les plus grandes économies
- Maintien d'une politique monétaire accommodante
- En France, un plan massif d'investissements publics long-terme avec « France 2030

#### ❑ Les incertitudes et difficultés résilientes pouvant encore peser sur la reprise :

- Les évolutions pandémiques, notamment en terme de nouvelles vagues de contaminations
- La flambée des prix de l'énergie et des principales matières premières, raréfiées et en partie importées, de nature à conforter un niveau d'inflation durable, mécaniquement entretenu par la hausse de la demande intérieure et la pénurie de certains biens intermédiaires se positionnant déjà comme un obstacle à la production
- La difficulté réelle et persistante rencontrée au titre du recrutement de main d'œuvre dans certains domaines d'activités

### Transposition d'une croissance française durable à travers le PLF 2022

- ❑ D'un point de vue du bloc « Dotations et concours de l'Etat »:
  - Stabilité annoncée du niveau des dotations DGF
  - Maintien des mesures d'aides incitatives pour accélérer les investissements, via les mécanismes de DETR, DSIL DPV (Dotation Politique de la Ville) ou encore FNAT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), qui seront abondés en vue de:
    - soutenir les initiatives locales en matière de relance et transition écologique
    - accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et la réévaluation impactée des montants prévisionnels des marchés publics
    - financer des cités éducatives ou encore de nouvelles maisons au titre du label gouvernemental « Frances Services »
  - Elargissement du champ de bénéficiaires éligibles à la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité
- ❑ Les autres mesures du PLF 2022 susceptibles d'impacter la gestion financière de la Ville de TROUY
  - Articulation des mécanismes de péréquations verticales à la hausse, *ciblant notamment la DSR*
  - Réforme du calcul des principaux indicateurs financiers, utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation, en vue de neutraliser les effets des réformes fiscales et de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (*intégration TADEM+TLPE dans calcul du potentiel financier de la commune*)
  - Suppression des mesures fiscales inefficaces et de taxes à faible rendement
  - Habilitation à modifier par ordonnance, le régime de responsabilité des gestionnaires publics à travers ordonnateurs et comptables publics, en vue d'instituer un nouveau régime unifié de responsabilité financière, qui sera applicable aux agents publics visés à compter du 01/01/2023

### Autres actualités et dispositions applicables au projet de budget local 2022

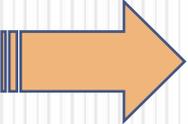
#### ❑ Transposition budgétaire et comptable M57

- Entrée en vigueur au 01/08/2020 pour les collectivités désireuses d'expérimenter ce nouveau référentiel budgétaire et comptable, visant à remplacer définitivement les nomenclatures M14, M52 et M71 de manière obligatoire au 01/01/2024, la ville de TROUY a pour mémoire délibéré favorablement lors de son conseil municipal du 14/12/2021, pour transposer l'ensemble de ses entités budgétaires au 01/01/2022
- De part l'adhésion à cette nouvelle nomenclature, certaines règles budgétaires devraient par conséquent s'en trouver assouplies, telles que la gestion pluriannuelle des crédits, la fongibilité des crédits ou encore la gestion des crédits en termes de dépenses imprévues
- En outre, cette adhésion nécessitera en amont des votes budgétaires 2022, l'approbation par le conseil municipal, d'un règlement budgétaire et financier, fixant, entre autres, le mode de gestion retenu au titre des amortissements des immobilisations et la mise en place de la fongibilité des crédits de section de fonctionnement

#### ❑ Automatisation du FCTVA

- Entrée en vigueur au 01/01/2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de leurs dépenses, l'automatisation du FCTVA est un dispositif qui va concerner la ville de TROUY dès le 01/01/2022, après son adhésion au plan de relance 2010 et de bénéficiaire actuel de la compensation à N+1
- Une déclaration automatique du champ d'application devrait ainsi être directement généré par les services de l'Etat, au vu d'une nouvelle base d'éligibilité, axée sur la nomenclature comptable et non plus sur la nature des dépenses ; ce qui va notamment se traduire **par une perte d'éligibilité pour toutes les dépenses relatives aux acquisitions et/ou aménagement de terrain (comptabilisées aux comptes 2111, 2112 et 2113), tout comme les dépenses d'acquisition en logiciels informatiques (compte 2051) et enfin les fournitures de « travaux régie » contrepassés en investissement ; bref, soit une perte totale estimée à 24 940 € pour la ville de TROUY, imputable à cette réforme...**
- Cette réforme par ailleurs, devrait permettre d'accélérer le versement des fonds aux collectivités territoriales et de fiabiliser les montants prévisionnels du FCTVA afin de faciliter les prévisions budgétaires des collectivités

# Rétrospective financière 2021 de la ville de TROUY

- 
- Données générales et évolution du fonds de roulement
  - Les soldes intermédiaires de gestion
  - Les évolutions de la section de fonctionnement
  - Les principaux arbitrages actés sur l'investissement
  - Analyse des ratios
  - Zoom « budgets annexes »

# RETROSPECTIVE 2021 :

## Données générales du budget principal

### RESULTATS et FONDS DE ROULEMENT du BUDGET PRINCIPAL 2021

#### RESULTATS DEFINITIFS AU 25/01/2022

##### DEFINITIFS

Dépenses de fonctionnement au 31.12.2021	-2 666 654,52
Recettes de fonctionnement au 31.12.2021	3 110 994,82
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>444 340,30</b>
Excédent 2020	309 918,20
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS 2021</b>	<b>754 258,50</b>

##### INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement au 31.12.2021	-1 067 089,43
Recettes d'Investissement au 31.12.2021	1 316 820,81
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>249 731,38</b>
Déficit 2020	-428 375,82
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2021</b>	<b>-178 644,44</b> <small>imputation en 001 dépenses inv.</small>
<b>RECETTES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<b>281 781,00</b> <small>dont éventuel emprunt contracté sur année N</small>
<b>DEPENSES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<b>-663 600,00</b> <small>incluant uniquement les opérations engagées au 31/12/2021</small>
<b>Diff. recettes réservées - crédits réservés</b>	<b>-381 819,00</b> <span style="background-color: yellow; padding: 2px;">A</span>
<b>Besoin de financement d'investissement</b>	<b>-560 463,44</b>

#### ECLATEMENT DU RESULTAT DEFINITIF DE FCT. AVEC REPRISE SUR CHAQUE SECTION AU BP 2022

<b>En Fonctionnement</b> (imputation en 002 recettes fct.)	<b>193 795,06</b>	<b>B</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>754 258,50</b>	
<b>En Investissement</b> (imputation en 1068 recettes inv.)	<b>560 463,44</b>	
<b>FONDS DE ROULEMENT DEFINITIF AU 31/12/2021</b>		<b>- A + B</b>
		<b>575 614,06</b>

# RETROSPECTIVE 2021 :

## Données générales du budget principal

### ❖ Les résultats intermédiaires de section et le résultat global (ou fond de roulement) :

L'exercice 2021 débouche sur un **résultat définitif de fonctionnement en nette diminution par rapport aux exercices précédents (-134 126 € et -209 101 € en comparaison respective des années 2019 et 2020)**, notamment en raison des 2 éléments cumulatifs suivants :

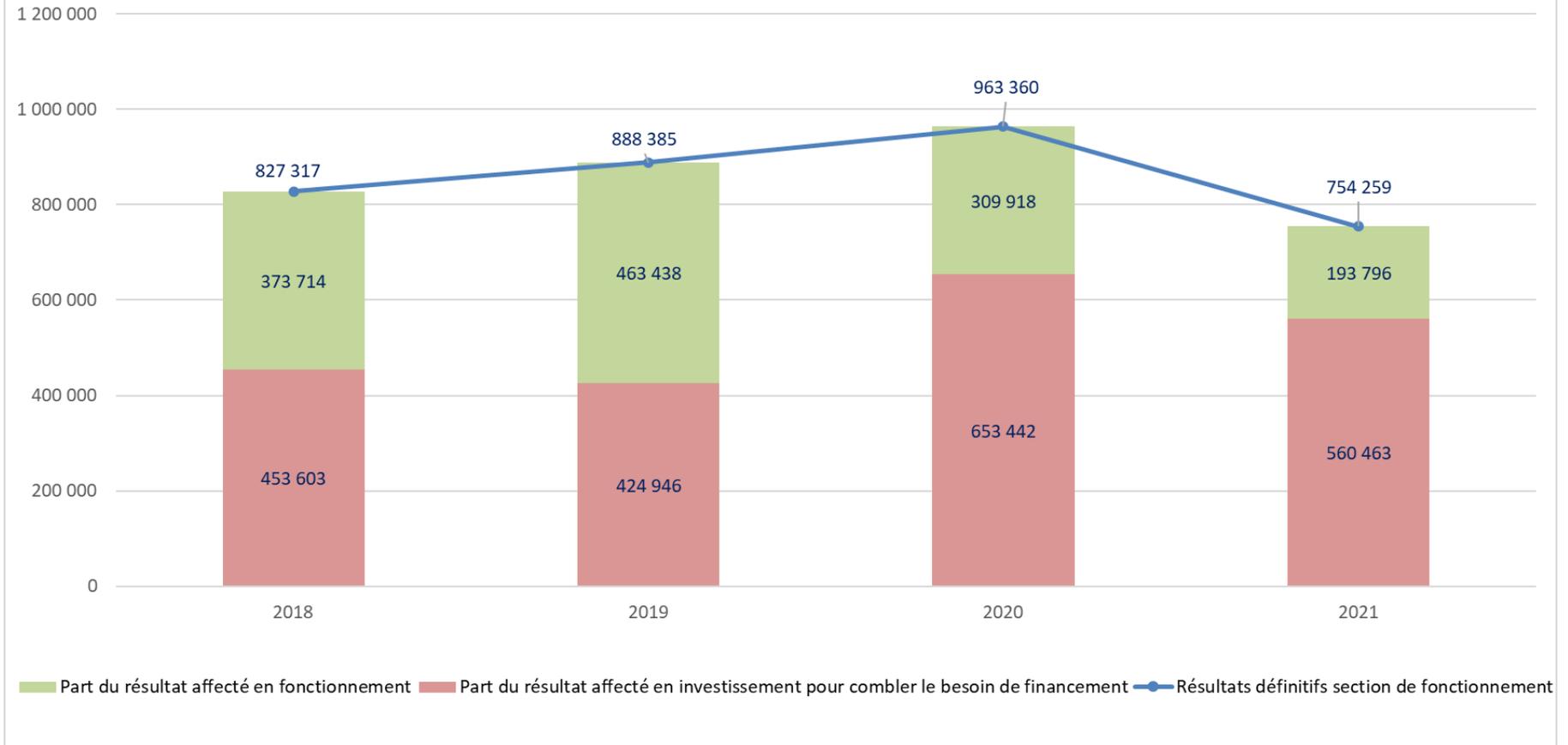
- un résultat de clôture annuel représentatif d'un effet de ciseau amorcé depuis 2018, où les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de la même section **(+35 296 € en 2021)**
- un résultat reporté cumulé au 31/12/2020 minoré, en raison notamment d'une part croissante affectée au besoin de financement engendré par une politique d'investissement volontairement soutenue (tels qu'en traduisent les engagements 2021 reportés sur 2022 pour un montant de dépenses s'élevant à 663 800 €) mais efficacement subventionnée (tels qu'en traduisent les financements extérieurs obtenus en fin d'exercice et reportables sur 2022 pour 281 781 €)

### ❖ L'épargne :

A l'image du résultat et de son évolution, les différents niveaux d'épargne subissent une **altération notable** témoignant des difficultés à maintenir une courbe de croissance des dépenses en deçà de celui des recettes. Face à cette évolution et en dépit des bienfaits du recours à l'emprunt sur la sauvegarde du FDR, celui-ci devra néanmoins être contenu dans son volume à l'avenir, afin de préserver un niveau d'épargne nette suffisamment correct, pour pérenniser la bonne santé financière de la ville.

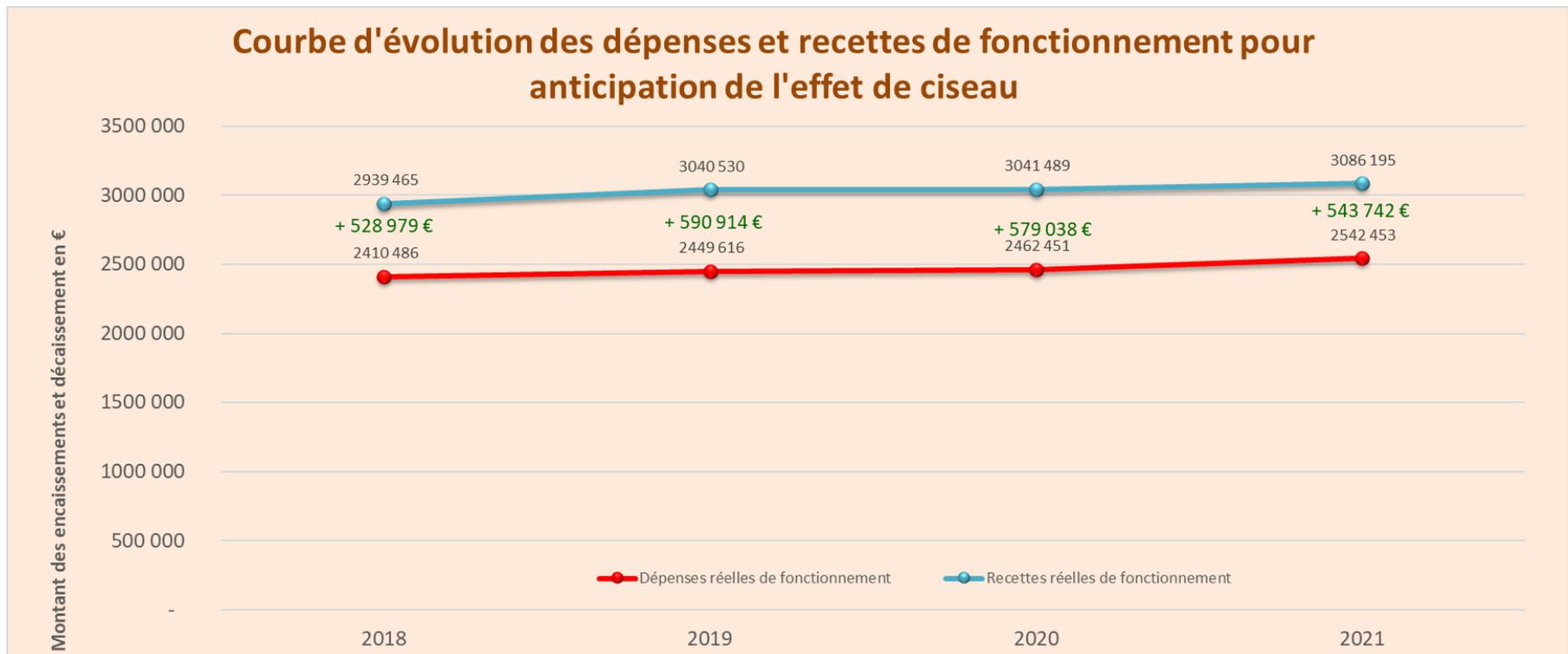
# RETROSPECTIVE 2021 : Données générales du budget principal

## Evolution avec répartition du résultat définitif de fonctionnement de 2018 à 2021



# RETROSPECTIVE 2021 : Les soldes intermédiaires de gestion

Conséquence directe des impacts financiers de la crise sanitaire du Covid-19 ou encore simple interprétation d'un reflet inflationniste parfaitement d'actualité, on peut constater ci-dessous un ralentissement durable de la courbe des recettes par rapport à celle des dépenses, justifiant notamment le recul parallèle des différents niveaux d'épargne.



## RETROSPECTIVE 2021 : Les évolutions de la section de fonctionnement

### ***Récapitulatif des masses financières relatives à la section de fonctionnement***

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Recettes réelles de fonctionnement	2 939 465	3 040 530	3 041 489	3 086 194
<i>Evolution annuelle correspondante (en %)</i>		3,44%	0,03%	1,47%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 410 486	2 449 616	2 462 454	2 542 451
<i>Evolution annuelle correspondante (en %)</i>		1,62%	0,52%	3,25%

### ***Evolution moyenne annuelle et totale sur la période analysée***

	<b>Evolution moyenne</b>	<b>Evolution totale</b>
Recettes réelles de fonctionnement	1,65%	4,99%
Dépenses réelles de fonctionnement	1,80%	5,47%



### Les principaux écarts à la loupe...



#### Principal levier des encaissements à la hausse = les recettes fiscales...

- Hausse pérenne des recettes fiscales, en dépit du gel de taux appliqué par la collectivité et en rapport avec la réforme fiscale engagée (changement de base TH/TPFB dép. / coefficient correcteur) = + 60 000 €
- Bloc dotations DGF / DSR / DNP = + 6 362 €
- Reprise sur provisions pour risques et charges contentieux / créances douteuses = + 5 588€
- Indemnisations sinistres mobiliers et/ou responsabilité civile = + 1 178 €



#### Recettes en demi-teinte et conséquences directes du Covid 19

- Recettes du secteur enfance en hausse par rapport à 2020, mais toujours inférieur au niveau d'encaissement avant crise Covid en raison de la fréquentation moindre des services = + 30 000 € par rapport à 2020, mais -50 000 € par rapport à 2019
- Idem pour les loyers perçus des salles destinées à la location festive (EJMT notamment) = + 885 € par rapport à 2020, mais -14 000 € par rapport à 2019



#### Encaissement moindre des recettes subordonnées aux charges sinistralité des biens et du personnel

- Forte diminution des produits exceptionnels, issus d'indemnisations sur sinistralité ou remboursements divers, parfaitement aléatoires d'une année à l'autre = - 5 000 €
- Idem pour les atténuations de charges du personnel = -3 000 €



## RETROSPECTIVE 2021 : Les évolutions des dépenses de fonctionnement

### Les principaux écarts à la loupe...



#### Catégorie de dépenses par nature inflationniste ou bien volontairement plus abondées :

- ❑ Hausse confirmée des charges de gestion courante = + 34 000 € (+18%) entre 2019 et 2020, puis +16 000 € (+9%) entre 2020 et 2021 ; l'écart entre 2020 et 2021, pouvant notamment être imputable à l'apurement du compte de TVA du budget BAR, demandé en remboursement auprès des services fiscaux en janvier 2021, mais partiellement refusé (18 425 €) pour affectation illégitime d'une partie des dépenses de travaux non éligibles au régime d'assujettissement à la TVA (concernant les travaux d'aménagement du logement et non du commerce)
- ❑ Hausse impondérable des charges de personnel = +54 000 € entre 2021 et 2020 (+4%), contre +25 000 € entre 2019 et 2020 (+2%), où l'on recense notamment les éléments d'augmentation suivants :
  - Versement d'un capital décès pour 16 000 €
  - Charges sociales = + 14 800 € par rapport à 2020
  - Recrutement de personnels non titulaires, notamment en rapport avec le respect des contraintes émanant du protocole sanitaire = + 14 800 € par rapport à 2020
  - Evolutions favorables de carrières des personnels titulaires = + 7 000 € par rapport à 2020
  - Adhésion de la ville dans le recrutement de contrats civiques, profitant à l'organisation des services liés à l'enfance, justifiant une dépenses supplémentaire de +1 260 € par rapport à 2020
- ❑ Charges générales allouées à l'entretien de la voirie et des réseaux (fournitures, entretien externalisé) majoré de +4 000 € par rapport à 2020
- ❑ Inflation durable du budget type « maintenance » représentant + 11 700 € par rapport à 2021 et notamment imputable aux vérifications de qualité de l'air, obligatoirement actées dans le cadre des ERP accueillant du public scolaire pour un coût global de 14 500 €
- ❑ Politique d'aménagement espaces verts confirmée à travers une allocation de crédits régulièrement majorée depuis 2020 (+2 500 € par rapport à 2019 et +3 000 € entre 2020 et 2021)



## RETROSPECTIVE 2021 : Les évolutions des dépenses de fonctionnement

### *Les principaux écarts à la loupe...*

- Idem, politique menée en terme de communication plus soignée = + 2 500 €
- Crédits de « colloques et formations élus » utilement déployés pour 2 300 €
- Majoration régulière de + 600 € constatée en 2020 puis 2021, au titre des taxes foncières honorées pour les immeubles appartenant à la collectivité et dûment assujettis



### Dépenses modérées ou à contrario accentuées en conséquence directe du Covid 19

- Dépenses du secteur enfance en hausse par rapport à 2020, mais toujours inférieures au niveau de dépenses enregistré avant crise Covid, en raison de la fréquentation moindre des services = + 2 400 € par rapport à 2020, mais -12 700 € par rapport à 2019 ; sont ainsi concernés :
  - Prestations repas
  - Transports collectifs
  - Autres services et intervenants extérieurs
- Dépenses d'ordre « festivités » irrémédiablement limitées du principal fait des restrictions sanitaires, permettant à la collectivité de réaliser 1 700 € d'économies par rapport à 2020 et justifiant un écart favorablement important de 6 500 € d'économies par rapport à une année ordinaire comme 2019
- Crédits relatifs aux dotations vestimentaires et produits d'entretien, majorant le budget moyen normal équivalent pour cette même catégorie de dépenses, à **+2 200 €**



### Principaux efforts concédés et économies réalisées :

- Economie importante de l'enveloppe « technique » utilisée pour les comptes de travaux régies, entretiens externalisés de bâtiments, biens, véhicules ou encore de terrains : - 30 000 € par rapport à 2020
- Dépenses financières minorées de 5 000 € par rapport à 2020, du fait des conditions de marché favorable

## RETROSPECTIVE 2021 : Les principaux arbitrages actés sur l'investissement

### *Récapitulatif des masses financières relatives à la section d'investissement*

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles d'investissement	244 471	305 913	205 367	1 176 310
<i>Evolution annuelle correspondante (en %)</i>		25,13%	-32,87%	472,78%
Dépenses réelles d'équipement	878 547	841 254	846 570	1 025 981
<i>Evolution annuelle correspondante (en %)</i>		-4,24%	0,63%	21,19%

### *Evolution moyenne annuelle et totale sur la période analysée*

	Evolution moyenne	Evolution totale
Recettes réelles d'investissement	155,02%	381,17%
Dépenses réelles d'équipement	5,86%	16,78%

## RETROSPECTIVE 2021 :

### Les principales orientations d'investissements retenues et financées à/c de 2021

Les opérations listées ci-après, regroupent environ **70% des dépenses réelles d'équipement** (hors opérations financières) **réalisées sur 2021**; soient 521 452 € pour un total de 766 572 €.

**Les financements parallèles, qui y sont associées** et dont l'encaissement revêt également un caractère pluriannuel (une partie l'a été en 2020 et une autre le sera sur 2022) **représente une somme de 496 873 €.**

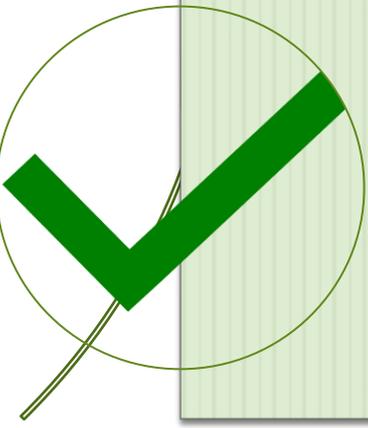


#### TC 2 voirie – Fanal, Saunière, EV placette Talleries et Boris Vian

Opération 48 – VOIRIE

Coût global engagé pour 138 534 € et **payé sur 2021 à hauteur de 57 752 €**

Opération parallèlement subventionnée par DETR 2020, telle qu'octroyée pour les tranches Ferme et Conditionnelles 1, 2 et 3 pour **23 089 €**



#### TC 5 voirie –Grandfond, Bodivioux et Anémones

Opération 48 – VOIRIE

Coût global engagé pour 297 980 € et **payé sur 2021 à hauteur de 123 212 €**

Opération parallèlement subventionnée par DETR 2020, telle qu'octroyée pour la tranche 5-1 pour **61 724 €**

## RETROSPECTIVE 2021 :

### Les principales orientations d'investissements retenues et financées à/c de 2021

#### Réalisation phase 1-a Château Rozé – kiosque/tours/entrée/aires de jeux

Opération 20 – CHÂTEAU ROZE

Coût global engagé pour 331 942 € et payé sur 2021 à hauteur de 67 423 €

- Fonds obtenus dans le cadre de la DETR 2021 pour **81 647 €** (dont 24 494 € perçus en 2021)
- Fonds obtenus dans le cadre du Contrat Ville et pôle aggro. – CD18 pour **110 090 €**
- Fonds obtenus dans le cadre du CRST Bourges Plus pour **13 300 €**

RR 2022

#### Rénovation thermique des bâtiments scolaires et CDL

Opérations 36 – ECOLES et 89 – BATIMENTS COMMUNAUX

Coût global engagé pour 140 174 € et payé sur 2021 à hauteur de 139 678 €

- Fonds obtenus dans le cadre du Contrat Ville et pôle aggro. – CD18 pour **52 565 €**
- Fonds obtenus dans le cadre du Fonds de concours Aggro pour **23 552 €**

RR 2022

#### Aménagement d'une plaine de jeux comprenant un boulodrome

Opération 95 – STRUCTURES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Coût global engagé pour 226 568 € et payé sur 2021 à hauteur de 133 387 €

- Fonds obtenus auprès du Contrat Ville et pôle aggro. – CD18 pour **74 804 €**
- Fonds obtenus dans le cadre du nouveau contrat DISC Bourges Plus pour **56 102 €**

RR 2022

# RETROSPECTIVE 2021 :

## Analyse des ratios

	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate (*)
<b>Ratio 1 = (dépenses réelles de fct / population)</b>	594	603	602	621	815
<b>Ratio 2 = (Produit des impositions directes / population)</b>	335	346	355	365	463
<b>Ratio 3 = (Recettes réelles de fct / population)</b>	724	749	744	754	1013
<b>Ratio 4 = (dépenses d'équipement brut / population)</b>	155	145	144	187	302
<b>Ratio 5 = (encours de dette / population)</b>	497	435	369	354	728
<b>Ratio 6 = (Dotation Globale de Fonctionnement / population)</b>	214	222	224	226	147
<b>Ratio 7 = (Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement)</b>	62,08%	63,15%	63,84%	63,96%	54,77%
<b>Ratio 9 = (dépenses réelles de fct et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement)</b>	90,43%	88,89%	90,42%	90,79%	88,10%
<b>Ratio 10 = (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement)</b>	21,46%	19,34%	19,41%	24,84%	28,70%
<b>Ratio 11 = (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)</b>	68,69%	58,08%	49,63%	46,99%	72,40%

Population au 01/01/2021      4092

(\*) Données issues des comptes des collectivités 2020, publiés annuellement par l'administration fiscale de la DGCL, par commune et en comparaison de la strate de communes d'appartenance ( de 3500 à 5000 habitants avec appartenance à un groupement fiscalisé (TPU)), et consultables sur les liens suivants :

[https://www.impots.gouv.fr/cl/zf1/communegfp/flux.ex?\\_flowExecutionKey=e1s20&\\_eventId=fichedetaillee](https://www.impots.gouv.fr/cl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s20&_eventId=fichedetaillee)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2021>

# RETROSPECTIVE 2021 : Zoom « budgets annexes »

## RESULTATS et FONDS DE ROULEMENT du BUDGET "BATIMENT COMMERCIAL" 2021

### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement au 31.12.2021	-9 938,21
Recettes de fonctionnement au 31.12.2021	27 483,54
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>17 545,33</b>
Excédent 2020	3 225,41
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS 2021</b>	<b>20 770,74</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement au 31.12.2021	-19 091,40
Recettes d'Investissement au 31.12.2021	18 410,39
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>-681,01</b>
Déficit 2020	-18 410,39
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2021</b>	<b>-19 091,40</b> imputation en 001 dépenses inv.

<b>RECETTES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<b>0,00</b> dont éventuel emprunt
<b>DEPENSES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<b>0,00</b> sans les opérations non engagées

**Diff. recettes réservées - crédits réservés** **0,00**

**Besoin de Financement d'investissement** **-19 091,40** A

### ECLATEMENT DU RESULTAT DEFINITIF DE FCT. AVEC REPRISE SUR CHAQUE SECTION AU BP 2022

<b>En Fonctionnement</b> (imputation en 002 recettes fct.)	1 679,34	} <span style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">B</span>
<b>RESULTAT DEFINITIF DE FONCTIONNEMENT</b>	20 770,74	
<b>En Investissement</b> (imputation en 1068 recettes inv.) (imputation en 001 dépenses inv.)	19 091,40	}

**FONDS DE ROULEMENT DEFINITIF AU 31/12/2021** A+B 1 679,34

## RESULTATS et FONDS DE ROULEMENT du BUDGET "BAR-CAFE" 2021

### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement au 31.12.2021	-21 789,00
Recettes de fonctionnement au 31.12.2021	<u>35 432,10</u>
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>13 643,10</b>
Excédent 2020	<u>440,99</u>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS 2021</b>	<b>14 084,09</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement au 31.12.2021	-10 193,74
Recettes d'investissement au 31.12.2021	<u>12 595,59</u>
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>2 401,85</b>
Déficit 2020	<u>-12 428,92</u>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2021</b>	<b>-10 027,07</b> <small>imputation en 001 dépenses inv.</small>
<b>RECETTES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<b>0,00</b> <small>dont éventuel emprunt</small>
<b>DEPENSES REPORTEES RAR budget N+1</b>	<u>-2 204,00</u> <small>incluant uniquement les opérations engagées au 31/12/2021</small>
<b>Diff. recettes réservées - crédits réservés</b>	<b>-2 204,00</b> <span style="float: right; background-color: yellow; padding: 2px;">A</span>
<b>Besoin de Financement d'investissement</b>	<b>-12 231,07</b>

### ECLATEMENT DU RESULTAT DEFINITIF DE FCT. AVEC REPRISE SUR CHAQUE SECTION AU BP 2022

<b>En Fonctionnement</b> (imputation en 002 recettes fct.)	1 853,02	}	<b>B</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>14 084,09</b>
<b>En Investissement</b> (imputation en 1068 recettes inv.)	12 231,07		
<b>FONDS DE ROULEMENT DEFINITIF AU 31/12/2021</b>			<b>- A+B</b>
			<b>4 057,02</b>

**RESULTATS et FONDS DE ROULEMENT du BUDGET "RESIDENCES SENIORS" 2021**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement au 31.12.2021	-269 935,30	
Recettes de fonctionnement au 31.12.2021	356 268,87	
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>86 333,57</b>	
Excédent 2020	1 500,01	
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS 2021</b>	<b>87 833,58</b>	<b>F</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses d'Investissement au 31.12.2021	-569 740,40	
Recettes d'Investissement au 31.12.2021	409 958,92	
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE AU 31.12.2021</b>	<b>-159 781,48</b>	
Excédent 2020	141 689,45	
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2021</b>	<b>-18 092,03</b>	<b>I</b>

imputation en 001 recettes inv

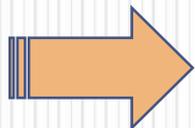
**PAS DE RAR CAR PARTICULARITE DE COMPTABILISATION DE STOCKS SUR BUDGET DE LOTISSEMENT**

**REPRISE DEFINITIVE DE RESULTAT OPEREE CONSECUTIVEMENT SUR CHAQUE SECTION AU BP 2022**

<b>En Fonctionnement</b> (imputation en 002 recettes fct.)	<b>87 833,58</b>	<b>F</b>
<b>En Investissement</b> (imputation en 001 dépenses inv.)	<b>-18 092,03</b>	<b>I</b>

**FONDS DE ROULEMENT DEFINITIF AU 31/12/2021** **F+I** **69 741,55**

# Les orientations financières 2022 de la ville de TROUY



- Configuration financière du budget de fonctionnement 2022 – dépenses
- Les spécificités liées aux charges de personnel
- Les spécificités liées à la réforme fiscale
- Configuration financière du budget de fonctionnement 2022 - recettes
- Recensement des principales orientations d'investissements 2022 et recommandations adaptées sur le fond de roulement
- Les orientations concernant les « budgets annexes »

# ORIENTATIONS 2022 : les dépenses de fonctionnement

## DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Budget total 2021 (pour mémoire)	DOB 2022 (en prévisionnel de CA 2022)
65 - Autres charges courantes	185 464,60	219 445,77	235 387,65	240 137,00	244 466,00
66 - Charges financières	36 962,55	31 299,33	26 249,84	27 227,00	25 467,00
67 - Charges exceptionnelles	2 938,83	2 714,34	3 269,46	13 427,00	3 050,00
011 - Charges générales de fonctionnement	655 807,40	620 105,21	632 805,57	695 939,00	677 837,00
012 - Charges de personnel	1 546 870,81	1 571 965,03	1 626 257,56	1 626 746,00	1 664 928,00
014 - Atténuation de produit	15 984,00	16 903,00	18 418,00	18 418,00	20 260,00
68 - Dotations aux provisions	5 587,75	-	63,27	64,00	150,00
<b>Total général</b>	<b>2 449 615,94</b>	<b>2 462 432,68</b>	<b>2 542 451,35</b>	<b>2 621 958,00</b>	<b>2 636 158,00</b>

Ecart CA2021/CA2022	93 706,65	
<i>dont écart chap.012 entre projet de CA 22 et CA 21</i>	38 670,44	} 92 780,22
<i>dont écart chap.011 entre projet de CA 22 et CA 21</i>	45 031,43	
<i>dont écart chap.65 entre projet de CA 22 et CA 21</i>	9 078,35	

# ORIENTATIONS 2022 : Les spécificités liées aux charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Budget total 2021 (pour mémoire)	DOB 2022 (en prévisionnel de CA 2022)
012 - Charges de personnel	1 546 870,81	1 571 965,03	1 626 257,56	1 626 746,00	1 664 928,00
<b>Total général</b>	<b>1 546 870,81</b>	<b>1 571 965,03</b>	<b>1 626 257,56</b>	<b>1 626 746,00</b>	<b>1 664 928,00</b>

**Ecart DOB 2022 / CA 2021**

**38 670**

*Evolution en %*

*2,38%*

## ELEMENTS COMPARATIF 2021/2022 - VERSION AFFINEE issue de la simulation de salaire

tenant compte de l'accès à certains avancements de grade + recrutement d'un agent supplémentaire au secteur administratif + maintien du RI dans les conditions identiques à 2021

Eléments justifiant les écarts budgétaires supplémentaires constatés entre 2022 et 2021	Ecart estimé
<b>BUDGET INTERVENANTS EXTERIEURS</b>	<b>2 300,00</b>
Recours amplifié aux missions jeunes "argent de poche" et activités Séniors	600,00
Contrats civiques service enfance	1 700,00
<b>CONTRATS, NOUVEAUX RECRUTEMENTS ET INDEMNITES CONTRACTUELLES</b>	<b>17 713,00</b>
Recrutement d'un renfort à TC au secteur administratif à/c du 01/07/22	15 103,00
Indemnités CET versées dans le cadre de la mutation d'un agent titulaire	2 610,00
<b>CONTRIBUTIONS ASSURANCE et MUTUELLES DU PERSONNEL</b>	<b>4 220,00</b>
Majoration contribution FNC 2022	2 820,00
Majoration contribution Médecine du Travail 2022 (plus de visites en comparaison à 2021)	1 400,00
<b>AVANCEMENTS D'ECHELON + REORGANISATION FPT 2022 CATEGORIE C</b>	<b>8 000,00</b>
<b>AVANCEMENTS DE GRADE ET/OU PROMOTION INTERNE</b>	<b>2 500,00</b>
<b>INDEMNITES INFLATION</b>	<b>3 900,00</b>
	<b>38 633,00</b>

Sur la base des charges de personnel appréhendées ci-avant, le profil budgétaire anticipé au titre des dépenses de fonctionnement 2022, riment plus avec majoration que diminution de dépenses :

- ❑ En premier lieu et conséquence directe d'un retour progressif envisagé à une situation plus normale, notamment en ce qui concerne les activités scolaires ou périscolaires proposées par le secteur enfance, le budget alloué à ces secteurs devrait retrouver un niveau quasi similaire à celui de 2019 (par exemple : service scolaire = + 16 800 € par rapport à 2021 et + 2000 € en comparaison à 2020)
- ❑ Au-delà, un élément de taille et prédéterminant est à prendre en considération pour 2022, s'agissant des charges énergétiques notamment induites de la flambée des prix constatée depuis le dernier trimestre 2021 ; catégorie de dépenses qui pourrait représenter à elle seule une majoration de 30 000 €
- ❑ Place prépondérante également occupée par les « charges de gestion courante »
  - subventions aux associations = 16 140 € (+ 3 860 € par rapport à 2021)
  - subventions d'équilibre des entités annexes ; *notamment, subvention équilibre CCAS = 41 300 € (+ 5 500 € par rapport à 2021) et subvention équilibre budgets BAR et SENIORS = 22 566 € en 2022 contre 28 648 € en 2021)*
- ❑ Malgré un marché financier accommodant en termes de taux, très faibles recul des charges financières, consécutivement aux nouveaux recours à l'endettement envisageable en 2022 et déjà acté sur 2021
- ❑ Enfin, conformément aux évolutions habituellement préconisées, hausse de 10% estimée au titre de la part FPIC due à Bourges Plus

# ORIENTATIONS 2022 :

## Les spécificités liées à la réforme fiscale

INTITULES	BASES 2021 connues au 31/12/2021	PRODUITS 2021 PERCUS	BASES 2022 valorisées avant notification selon revalorisation annuelle adossée sur l'inflation	TAUX 2022 sans augmentation par rapport à 2021	PRODUITS 2022 SIMULES sans augmentation	SIMULATION D'AUGMENTATION DES TAUX TF UNIQUEMENT				PRODUITS ATTENDUS 2022 SIMULES AVANT NOTIFICATION			
						0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%
TAXE HABITATION - RESIDENCES PRINCIPALES ET/OU LOGEMENTS VACANTS	130 576	19 273	134 493	14,76	19 851	0%				19 851	19 851	19 851	19 851
						Pas de pouvoir d'augmentation sur ce taux avant 2023							
TAXE FONCIER BATI Part TFB ex-CME Part TFB ex-Dpt				26,64 19,72	750 925 555 865	26,77 19,82	26,91 19,92	27,04 20,02	27,17 20,11	754 680 558 644	758 434 561 424	762 189 564 203	765 944 566 982
Sous-total TFB	2 736 687	1 268 728	2 818 788	46,36	1 306 790	46,59	46,82	47,06	47,29	1 313 324	1 319 858	1 326 392	1 332 926
TAXE FONCIER NON BATI	119 046	71 380	122 617	59,96	73 521	60,26	60,56	60,86	61,16	73 889	74 257	74 624	74 992
SOUS-TOTAUX	2 986 309	1 359 381	3 075 898		1 400 163					1 407 064	1 413 966	1 420 867	1 427 769
LISSAGES APPLIQUES DEPUIS REVISION DES VALEURS LOCATIVES PROFESSIONNELLES		-750											
ROLES SUPPLEMENTAIRES		1019											
COEFFICIENT CORRECTEUR		153 205			157 801					158 590	159 379	160 168	160 957
TOTAUX	2 986 309	1 512 855	3 075 898		1 557 964	Plus value de produit engendrée par taux voté				7 691	15 381	23 072	30 762

**Produit définitif selon taux de  
valorisation voté en 2022**    1 565 655    1 573 345    1 581 036    1 588 726

Ci-dessus, perspectives de recettes fiscales potentiellement attendues sur 2022, selon levier d'action envisagé sur les taux de TF (taux TH étant gelé encore exceptionnellement sur 2022).

2022 s'accompagnera d'un fort coefficient de revalorisation forfaitaire des bases TF + TH sur résidences secondaires uniquement, estimé de +3 à 3,4 %, en raison du fort contexte inflationniste.

Enfin, non simulé mais réellement envisagé, la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), afin de relancer « le taux d'occupation » de certains logements sur la commune ; le recensement de la population en cours actuellement, laissant effectivement ressortir une légère baisse du nombre d'habitant sur la commune et une part assez importante de ce type de logement sans aucun occupant permanent...

## RECETTES REELLES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
<b>70 - PRODUITS DU DOMAINE ET DES SERVICES</b>	354 490,59 €	299 216,31 €	338 691,99 €	351 695,00 €
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	1 637 680,81 €	1 697 874,49 €	1 728 872,24 €	1 786 024,00 €
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	957 099,67 €	982 469,81 €	958 354,06 €	958 134,00 €
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	30 811,64 €	15 949,39 €	16 835,25 €	23 876,00 €
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	16 232,92 €	7 171,66 €	2 140,98 €	998,94 €
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL</b>	44 213,17 €	38 807,04 €	35 658,72 €	- €
<b>78 - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	- €	- €	5 640,72 €	100,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 040 528,80 €</b>	<b>3 041 488,70 €</b>	<b>3 086 193,96 €</b>	<b>3 120 827,94 €</b>

Au-delà des recettes fiscales présentées auparavant et estimées avec une majoration des taux TF à hauteur de 1%, **les recettes 2022 ont été appréhendées avec prudence et selon une hypothèse de retour très progressif à un contexte sanitaire plus normal ; ce qui permet ainsi d'entrevoir un niveau de recettes consécutif, situé au dessus de ceux enregistrés en 2021, mais demeurant encore largement en-deçà des encaissements connus avant crise sur 2019.**

- Illustration parfaite de ce scénarii, 2022 devrait par conséquent refléter une évolution favorable des produits émanant du fonctionnement des services et des locations du domaine public par rapport aux 2 précédentes années : + 16 500 € par rapport à 2021 contre - 46 850 € par rapport à 2020
- Le maintien des recettes issues du bloc « dotations et participations » a pour sa part été envisagé dans des conditions identiques à 2021, conformément aux annonces de la LFI 2022
- Enfin, dernier élément plus aléatoire en fonction des années, les produits divers exceptionnels, indemnités de charges de personnel ou encore dotation aux provisions, devraient malheureusement constituer une perte de recettes (ou compensation de charges) de - 42 340 € par rapport à 2021...

# ORIENTATIONS 2022 :

## Conclusions sur la configuration budgétaire du fonctionnement

### PROSPECTIVE SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2022-2023

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021	Projet de CA 2022 anticipé à travers le DOB	Evolution 2021/2022	Projet de CA 2023 anticipé à travers le DOB	Evolution 2022/2023
<b>I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b> (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	3 034 318	3 084 053	1,64%	3 119 829	1,16%	3 165 797	1,47%
<b>II - DEPENSES DE GESTION COURANTE</b> (Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	2 428 419	2 512 932	3,48%	2 607 641	3,77%	2 628 981	0,82%
<b>III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)</b>	605 899	571 121	-5,74%	512 188	-10,32%	536 816	4,81%
<b>IV a - SOLDE NET FINANCIER</b>	31 299	26 250	-16,13%	25 467	-2,98%	27 542	8,15%
<b>IV b - SOLDE NET EXCEPTIONNEL</b>	-4 457	1 128	-125,32%	2 051	81,75%	2 250	9,70%
<b>V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)</b>	579 057	543 743	-6,10%	484 670	-10,86%	507 024	4,61%

Evolution numérique de l'autofinancement brut (premier indicateur de santé financière)

-35 314

-59 072

22 354

Telles que récapitulées ci-dessus, les évolutions ainsi estimées, seraient de nature, à constater une **dégradation continue de l'épargne brute** de la ville, contribuant par là-même, à **détériorer sa capacité d'autofinancement utile aux investissements...**

Un retour potentiel à une situation sanitaire normale, combinée à une implacable maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettrait de retrouver toutefois dès 2023, un rythme d'encaissement de recettes suffisant pour renverser la tendance et ainsi retrouver un regain du niveau d'épargne.

# ORIENTATIONS 2022 :

## Recensement des dépenses d'investissement 2022

<b>Recensement complet des orientations d'investissements 2022</b>	<b>engagées en 2021 et reportées au budget 2022</b>	<b>engagées depuis le 01/01/22 et jugées incontournables</b>	<b>Priorité élevée</b>	<b>Souhaitables et de priorité relative</b>	<b>TOTAL</b>
opération 36 - Ecoles et affaires scolaires	13 605	23 000	-	-	36 605
opération 48 - Voirie-environnement-sécurité	106 615	266 390	110 600	148 014	631 619
opération 56 - Eclairage public	19 861	5 977	-	-	25 838
opération 67 - Espace Jean-Marie TRUCHOT	-	-	5 000	7 909	12 909
opération 74 - Eglise, cimetière et lieux de cultes	-	10 000	-	36 803	46 803
opération 89 - Bâtiments communaux	1 055	-	-	24 982	26 037
opération 91 - Equipements municipaux	23 472	17 988	25 250	7 500	74 210
opération 95 - Stades, structures et autres équipements sportifs	94 115	21 396	3 700	22 000	141 211
opération 20 - Château Rozé, dépendances, jardin et espaces publics	403 970	572 892	-	-	976 862
<b>Total global</b>	<b>662 693</b>	<b>917 643</b>	<b>144 550</b>	<b>247 208</b>	<b>1 972 094</b>

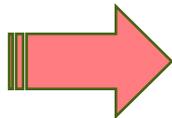
Nouveaux crédits 2022 (hors CR 2022) potentiellement proposés au vote du BP 2022

**1 309 401**

Pour mémoire :

*budget 2021 précédemment voté (y compris CR 2020 sur 2021)* **1 469 620**

*investissements 2021 précédemment réalisés sur les opérations d'équipements* **766 572**



*Pour info, projection de dépenses au titre du budget 2023* **1 917 219**

*Pour info, projection de dépenses au titre du budget 2024* **244 450**

**TOTAL DEPENSES BUDGET 2022 dt CR OPEFI** **1 973 001**

# ORIENTATIONS 2022 :

## Recensement des recettes d'investissement 2022

<b>Recensement complet des financements d'investissements 2022</b>	<b>engagé et garanti (dont RR 2022)</b>	<b>potentiel/projets incontournables</b>	<b>potentiel/projets de priorité élevée</b>	<b>potentiel/projets souhaitables</b>	<b>TOTAL</b>
opération 36 - Ecoles et affaires scolaires	88 560	-	-	-	88 560
opération 48 - Voirie-environnement-sécurité	60 644	-	33 245	-	93 889
opération 56 - Eclairage public	-	-	-	-	-
opération 67 - Espace Jean-Marie TRUCHOT	-	-	-	-	-
opération 74 - Eglise, cimetière et lieux de cultes	-	-	-	-	-
opération 89 - Bâtiments communaux	7 420	-	-	-	7 420
opération 91 - Equipements municipaux	8 000	-	-	-	8 000
opération 95 - Stades, structures et autres équipements sportifs	130 906	-	-	-	130 906
opération 20 -Château Rozé, dépendances, jardin et espaces publics	186 560	245 360	-	-	431 920
<b>Total global</b>	<b>482 090</b>	<b>245 360</b>	<b>33 245</b>	<b>-</b>	<b>760 695</b>

Budget total 2022 potentiel incluant RR 2022

**760 695**

Dont Crédits RR 2022 engagés sur 2021

**280 874**

Dont nouveaux crédits assurés 2022 hors RR 2022

**201 216**

**482 090**

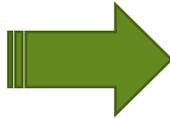
Pour mémoire :

*budget 2021 précédemment voté (y compris CR 2020 sur 2021)*

**438 215**

*investissements 2021 précédemment réalisés sur les opérations d'équipements*

**159 899**



*Pour info, recettes potentielles 2023*

**797 983**

*Pour info, recettes potentielles 2024*

**276 240**

**TOTAL DEPENSES BUDGET 2022 dt RR OPEFI**

**761 602**

# ORIENTATIONS 2022 :

## Modulation probable des AP/CP

<b>Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE »</b>							
<b>Autorisation de programme pluriannuelle =</b>							<b>1 038 206</b>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>TOTAL</b>
Frais publication MAPA	-	-	-	-	-	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	9 960	7 413	14 799	2 555	-	34 727
Travaux d'aménagement	-	323 680	323 067	267 573	89 159	-	1 003 479
<b>Total CREDITS</b>	<b>-</b>	<b>333 640</b>	<b>330 480</b>	<b>282 372</b>	<b>91 714</b>	<b>-</b>	<b>1 038 206</b>
<b>Ressources envisagées</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>TOTAL</b>
SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3	-	28 680	18 562	38 242	-	-	85 484
SUBVENTION DETR TC 5	-	-	41 439	20 285	-	-	61 724
FONDS CONTRAT VILLE ET POLE AGGLOMERATION TC 4	-	-	-	74 804	-	-	74 804
DISC BOURGES PLUS TC 4	-	-	-	56 102	-	-	56 102
FCTVA	-	-	54 730	33 518	43 173	15 045	146 466
<b>EMPRUNT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	304 960	15 749	59 421	48 541	- 15 045	413 627
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>-</b>	<b>333 640</b>	<b>330 480</b>	<b>282 372</b>	<b>91 714</b>	<b>-</b>	<b>1 038 206</b>

**dont prise en compte de la déduction des trvx amgt boulodrome dans le calcul du FCTVA à/c de 2022 (suite automatiser)**

# ORIENTATIONS 2022 :

## Modulation probable des AP/CP

**Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics »**  
**Autorisation de programme = 2 866 356**

Phasage des crédits / année en montants TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL
<b><u>Phase 1-a</u></b> - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé	67 423	264 519	0	0	331 942
<b><u>Phase 1-b</u></b> - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique	361	2 592	143 777	0	146 730
<b><u>Phase 1-c</u></b> - aménagement des espaces publics	0	73 082	0	196 200	269 282
<b><u>Phase 2</u></b> - réhabilitation et restructuration du château	68 891	636 669	1 412 842	0	2 118 402
<b>TOTAL CREDITS MOBILISES</b>	<b>136 675</b>	<b>976 862</b>	<b>1 556 619</b>	<b>196 200</b>	<b>2 866 356</b>
<b>Ressources envisagées en TTC</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>TOTAL</b>
Subventions et autres financements extérieurs <b><u>Phase 1-a</u></b>	24 494	180 542	0	0	205 036
Subventions et autres financements extérieurs <b><u>Phase 1-b</u></b>	0	0	100 000	0	100 000
Subventions et autres financements extérieurs <b><u>Phase 1-c</u></b>	0	0	0	70 000	70 000
Subventions et autres financements extérieurs <b><u>Phase 2</u></b>	0	251 329	697 983	206 240	1 155 552
Reversement du FCTVA	0	12 745	160 244	255 348	428 337
<b>EMPRUNT</b>		<b>500 000</b>			<b>500 000</b>
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Epargne)	112 180	-67 754	598 392	-335 388	307 430
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>136 675</b>	<b>976 862</b>	<b>1 556 619</b>	<b>196 200</b>	<b>2 866 356</b>

# ORIENTATIONS 2022 : Prospective financière rattachée à l'investissement

		2020	2021	Projet de budget 2022 présentant les			
		COMMUNE	COMMUNE	CR+RR 2022 Crédits d'investissements 2021 engagés au 31/12/21 et reportés sur 2022	Bloc 1 Nouveaux investissements engagés et jugés incontournables	Bloc 2 Nouveaux investissements projetés et de priorité élevé	Bloc 3 Nouveaux investissements souhaitables et de priorité relative
<b>V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)</b>		579 057	543 743	484 670	484 670	484 670	484 670
<b>VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>		256 284	259 408	250 433	257 933	257 933	257 933
	Remboursement de la dette en capital hors refinancement	256 284	259 408	250 433	250 433	250 433	250 433
	Remboursement anticipé de la dette refinancée						
	Remboursement du capital de la dette nouvellement contractée				7 500	7 500	7 500
<b>VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)</b>		322 773	284 334	234 238	226 738	226 738	226 738
<b>VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		590 287	766 572	663 600	1 581 243	1 725 793	1 973 001
	Acquisitions et travaux	590 287	766 572	663 600	1 581 243	1 725 793	1 973 001
<b>IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		205 367	322 868	430 760	676 120	709 365	709 365
	FCTVA + taxe aménagement (hors excédent capitalisé)	140 960	162 969	148 979	148 979	148 979	148 979
	Subventions et participations spécifiques	64 407	159 899	281 781	527 141	560 386	560 386
<b>X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)</b>		62 147	159 370	-1 397	678 386	789 691	1 036 899
<b>XI - EMPRUNTS</b>		0	200 000	0	500 000	0	0
	Emprunts nouveau		200 000		500 000		
	Dépôts et cautionnement reçus						
	Prêts pour refinancement de la dette actuelle						
<b>XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)</b>		-62 147	40 630	1 397	-178 386	-789 691	-1 036 899
(Résultat global de l'exercice)							
<b>B - RESULTATS CUMULES</b>							
<b>I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)</b>		597 132	534 985	575 615	575 615	575 615	575 615
	dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-291 252	-291 252	-178 644	-178 644	-178 644	-178 644
	Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	424 946	424 946	560 463	560 463	560 463	560 463
	Résultat de fonctionnement reporté (002)	463 438	463 438	193 795	193 795	193 795	193 795
<b>II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)</b>		534 985	575 615	577 012	⚠ 397 229	⊗ -214 076	⊗ -461 284

# ORIENTATIONS 2022 : Prospective financière rattachée à l'investissement

## Recommandations à privilégier pour préserver le Fonds de Roulement (FDR)

**MONTANT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (dont CR 2022) RECENSES  
AU TITRE DES ORIENTATIONS 2022** **1 973 001**

### Rappel de l'objectif souhaité s'agissant de l'évolution du Fond De Roulement

<i>FDR final au 31/12/N recommandé et objectivé par le service financier, pour conserver santé et sérénité financière</i>	✓	500 000
<i>FDR final au 31/12/N mini requis pour absorber <u>obligatoirement</u> l'annuité de dette courante</i>	✗	274 875
<i>FDR final au 31/12/N situé en deçà du seuil d'annuité de dette = <u>situation critique</u></i>	✗	0

*Leviers d'action à envisager en termes de capacité résiduelle d'investissement ou de recours éventuel à endettement supplémentaire suivant le bloc d'orientation considéré*

Sur la base d'un FDR mini requis et recommandé à **500 000**

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
<b>Montant des investissements à diminuer <u>ou</u> du recours à l'emprunt nécessaire</b>	102 771	714 076	961 284

**CONCLUSIONS SUR LE MONTANT GLOBAL RECOMMANDE DES  
INVESTISSEMENTS (dont CR 2022) APRES RECOURS A ENDETTEMENT  
SUPPLEMENTAIRE SIMULE A 500 000 €** **1 478 472**

**... OU BIEN TRANSPOSITION DES INVESTISSEMENTS (dont CR 2022)  
RECOMMANDABLES SANS AUCUN ENDETTEMENT SUPPLEMENTAIRE** **978 472**

# ORIENTATIONS 2022 : Prospective financière rattachée à l'investissement

Pour résumer en quelques lignes les éléments chiffrés sur la précédente diapositive, il faut retenir essentiellement que :

## ❖ La ville doit s'en tenir absolument à maintenir son FDR aux alentours de 500 000 € ; pourquoi ??

- Comme on peut le constater sur les exercices antérieurs, le FDR est un témoin prépondérant de santé et maîtrise financière de la ville.
- En effet, au-delà de **permettre à minima le financement de l'annuité de dette courante**, le FDR sert également à préserver une capacité d'autofinancement sur ses futurs investissements, donc d'une certaine manière, concourir à réduire cet agrégat est comparable à se « tirer une balle dans le pied » pour maintenir une politique d'investissement durable...
- En clair, les investissements d'aujourd'hui sont possibles grâce aux efforts consentis hier pour consolider cet agrégat et ceux de demain le seront, grâce à des décisions appropriées aujourd'hui...
- **Le FDR pourra être consolidé par le recours à l'emprunt**, mais dans **une proportion qui doit être mesurée, car son remboursement est de nature à détériorer la capacité d'investissement de la municipalité sur les exercices à venir.**

## ❖ La capacité d'investissement :

- L'analyse des dépenses réelles d'investissements, permet aisément d'affirmer que **la capacité d'investissement moyenne annuelle**, uniquement consacrée par la ville de TROUY à ses opérations d'équipements tout en permettant de maintenir le niveau de FDR ainsi recommandé, oscille aux alentours de **600 000 €** (Moyenne 2018-2020 = 603 081 €).
- Cette moyenne peut être bien évidemment reconsidérée à la hausse, au gré des financements extérieurs obtenus et du recours à l'emprunt sollicité (à titre d'exemple, la capacité d'investissement 2021 a été portée à hauteur de 765 572 €, de part le recours, entre autres, à un nouvel emprunt contracté pour 200 000 €), **mais celle-ci ne pourra être difficilement doublée...**

## ❖ Conclusion sur la décision qui assortira le choix des investissements à venir :

- En toute logique mathématique et pour la pérennité de la santé et dynamisme des finances de la ville, il serait par conséquent peut-être **souhaitable de concrétiser le beau projet de réhabilitation et restructuration du Château** (soit l'unique phase 2 du projet global représentant un coût global de 2 118 402 €), **selon un déroulement calendaire plus adapté à la capacité d'investissement moyenne de la ville et à un recours à l'emprunt jugé raisonnable** ; en d'autres termes, il serait opportun que l'opération puisse s'étaler sur 2 à 3 ans, plutôt que 2 seuls exercices budgétaires.
- Par ailleurs, l'absorption de ce projet dans sa globalité (toutes phases confondues, soient 2 866 356 €), **mérite peut-être de freiner ou reporter d'autres investissements souhaités et jugés également nécessaires**, afin de conserver une certaine maîtrise des assises financières, qui ont permis à la ville, de contourner les impacts financiers liés à la crise sanitaire, sans difficulté majeure.

# ORIENTATIONS 2022 : Les budgets annexes

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL "BATIMENT COMMERCIAL" - DOB / CA 2022

DEPENSES REELLES	DOB 2022 HT	CA 2022 HT	RECETTES REELLES	DOB 2022 HT	CA 2022 HT
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	21 562,00	21 561,11	<b>PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL</b>	-	-
<b>ANNUITE SUR EMPRUNTS</b> (dont capital, intérêts courus et intérêts courus non échus) Autres charges financières	21 562,00 -	21 561,11	<b>PRODUITS LOCATIONS</b>	26 668,00	26 668,00
			* alimentation 123m <sup>2</sup>	9 408,00	9 408,00
			* traiteur 61m <sup>2</sup>	4 704,00	4 704,00
			*Poste 67m <sup>2</sup>	8 236,00	8 236,00
			*Estéticienne 40m <sup>2</sup>	4 320,00	4 320,00
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENTS</b>	-	-	<b>AUTRES PRODUITS</b>	629,62	629,62
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE</b>	19 091,40	19 091,40	TEOM et frais d'eau répercutées sur les locataires Produits divers de gestion courante	629,62 -	629,62
<b>FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	5 184,00	2 900,00	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	-	-
Taxe foncière	2 450,00	2 400,00	Compensation financière de l'Etat à hauteur de 50% sur loyer concédé aux commerçants victimes de fermeture administrative Covid	-	-
eau / petit équipement / fournitures de voirie / fournitures diverses	900,00	500,00	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-
location de matériel	200,00	-	Produits exceptionnels divers	-	-
Frais de régularisation de compte TVA	5,00	-	Recouvrement sur créance admise en non valeur	-	-
Enveloppe disponible pour travaux éventuels pour entretien bâtiment	1 629,00	-	<b>REPRISE SUR PROVISION ACTIFS CIRCULANTS</b>	-	-
dépenses imprévues	-	-	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	1 679,38	1 679,38
<b>REVERSEMENT EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL</b>	2 231,00	2 231,00	<b>AFFECTATION DE RESULTAT</b>	19 091,40	19 091,40
<b>ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	-	-	<b>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES + DEFICIT ANTERIEUR INV.</b>	48 068,40	45 783,51
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - REMISES GRACIEUSES DE LOYERS</b>	-	-	<b>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES + EXCEDENT ANTERIEUR FCT.</b>	48 068,40	48 068,40
<b>PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT VERS L'INVESTISSEMENT</b>	19 798,00	-	<b>VIREMENT PROVENANT DU FONCTIONNEMENT</b>	19 798,00	-
<b>TOTAL GENERAL DONT ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	67 866,40	45 783,51	<b>TOTAL GENERAL DONT ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	67 866,40	48 068,40
<b>FDR ou résultat prévisionnel de fin de période</b>	-	2 284,89			



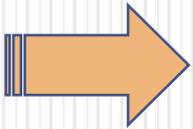
# ORIENTATIONS 2022 :

## Les budgets annexes

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL "RESIDENCE SENIORS" - DOB / CA 2022

DEPENSES REELLES DE L'OPERATION	DOB 2022 HT	CA 2022 HT	RECETTES REELLES DE L'OPERATION	DOB 2022 HT	CA 2022 HT
<b>CHARGES FINANCIERES (dont rbt des fonds mobilisés sur ligne d'emprunt revolving)</b>	14 409,97	14 409,73	<b>PRÊT REVOLVING REMBOURSABLE SUR ENCAISSEMENTS DE PRODUITS (incluant phase de consolidation en emprunt)</b>	-	-
Intérêts financiers liés au prêt revolving (dont comptabilisation ICNE)	-	-	Tirage de fonds sur ligne d'emprunt revolving	-	-
Intérêts financiers liés aux fonds consolidés	1 333,00	1 332,81			
Remboursement des fonds consolidés en capital	13 076,97	13 076,92	Consolidation définitive en emprunt	-	-
<b>FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	99 062,00	99 061,15	<b>FONDS EXTERIEURS, PRE, PVR ET AUTRES RECETTES (hors ventes)</b>	30 331,00	30 330,55
Frais associés aux acquisitions foncières	-	-	Fonds de soutien à l'investissement Etat	30 331,00	30 330,55
Indemnisation des alignements rue des Acacias	-	-	Dépôts et pénalités reçus	-	-
Honoraires maîtrise d'œuvre et études diverses	8 782,00	8 782,00	PVR riverains	-	-
Enfouissements et branchements de réseaux internes au futur lotissement	-	-			
Enfouissements réseaux liés à la tranche 2 rue des Acacias (partie haute)	-	-	<b>PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET PRINCIPAL</b>	13 399,42	13 398,71
Travaux de viabilisation des lots "Résidences Seniors"	89 780,00	89 779,15			
Autres prestations diverses (conso. eau compteur de chantier)	500,00	500,00	<b>VENTE DE PRODUITS</b>	-	-
			Prix de cession brut HT des parcelles France Loire	-	-
			Prix de cession brut HT des parcelles en accession	-	-
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE</b>	18 092,03	18 092,03	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	87 833,58	87 833,58
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES + DEFICIT ANTERIEUR INV.</b>	131 564,00	131 562,91	<b>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES + EXCEDENT ANTERIEUR FCT.</b>	131 564,00	131 562,84
<b>ECRITURES DE RATTACHEMENT STOCKS+ FRAIS FINANCIERS</b>	601 016,00	601 014,56	<b>ECRITURES DE RATTACHEMENT STOCKS+ FRAIS FINANCIERS</b>	601 016,00	601 014,63
<b>DEPENSES TOTALES DONT ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	732 580,00	732 577,47	<b>RECETTES TOTALES DONT ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	732 580,00	732 577,47
<b>FDR ou résultat prévisionnel de fin de période</b>	-	-			

# Focus sur la situation globale de la dette avec perspective d'évolution sur 2022

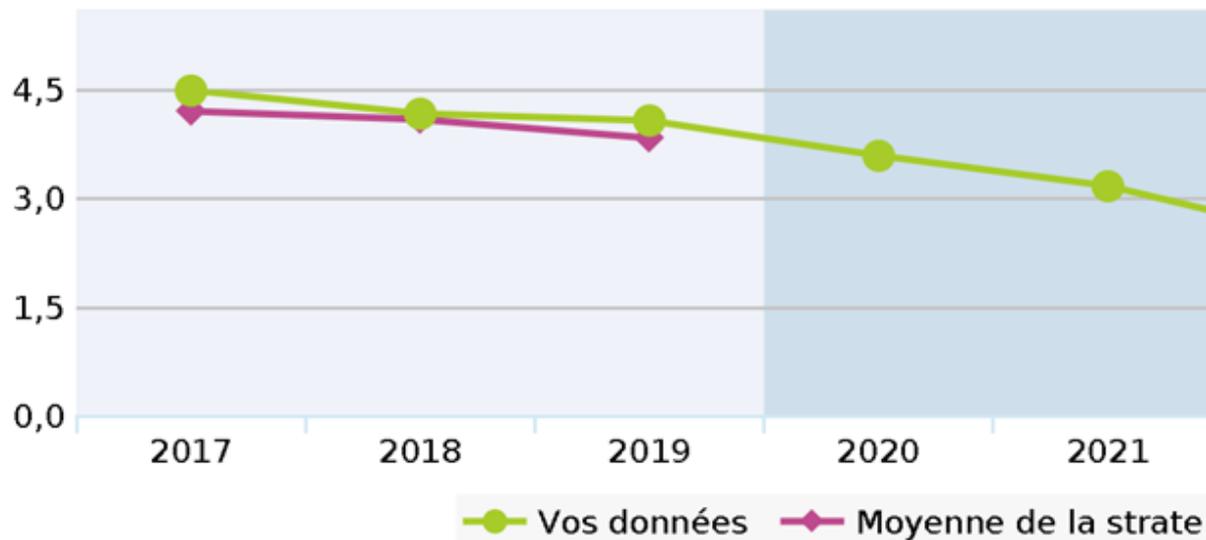


- Les caractéristiques de la dette communale actuelle
- L'évolution prévisible de l'endettement communal

## FOCUS DETTE :

### Les caractéristiques de la dette communale de TROUY

Ratio de désendettement en année, budgets consolidés :

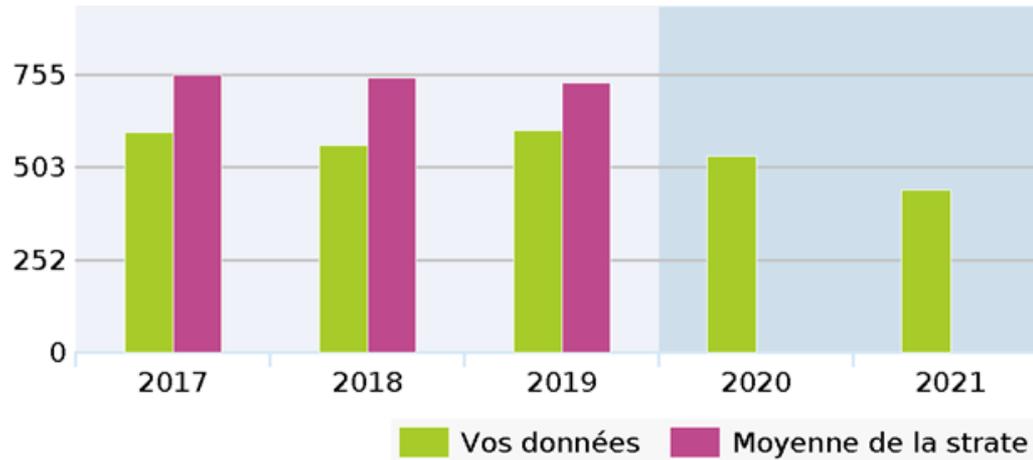


	2017	2018	2019	2020	2021
Données TROUY	4,49	4,17	4,08	3,59	3,17
Moyenne de la strate	4,21	4,09	3,83		

## FOCUS DETTE :

### Les caractéristiques de la dette communale de TROUY

Encours de dette en € par habitant, budgets consolidés :



	2017	2018	2019	2020	2021
Données TROUY	599€	565€	603€	535€	442€
Moyenne de la strate	755€	747€	734€		

Conditions très favorables des marchés financiers au 31/12/2021 :

➤ *Taux variable :*

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,15%	1,00%	0,35%
20 A	0,14%	1,09%	0,38%
Ville de 3 500 à 5 000 hab			
15 A			
20 A			

➤ *Taux fixe :*

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,46%	2,00%	0,75%
20 A	0,51%	1,69%	0,87%
Ville de 3 500 à 5 000 hab			
15 A			
20 A	0,70%	1,03%	0,85%

Conclusions :

Ayant déjà profité de taux historiquement faibles pour équilibrer en partie son budget d'investissement en 2021, la ville devrait à nouveau privilégier le recours à l'emprunt « coutant » en 2022, pour financer la poursuite des principaux programmes engagés ; d'autant l'excellente situation de la ville vis-à-vis de son endettement.

Le présent dossier a été élaboré en conformité des exigences en vigueur depuis la publication de l'article 107 de la loi NOTRe du 07/08/2015, imposant des dispositions particulières relatives à la transparence des éléments financiers de toutes les collectivités territoriales (sans distinction de taille) vis-à-vis de leurs citoyens, afin de leur permettre d'en saisir les principaux enjeux.

Précisons complémentaires à cet égard : la forme et le contenu de cette présentation synthétique sont laissés à la libre appréciation de chaque autorité territoriale.

Une dernière obligation législative liée à la mise à disposition du public, impose enfin que ce dossier soit rendu par ailleurs consultable dans le délai de 30 jours après son adoption par l'assemblée délibérante, sur le site internet [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)